

Résolu: Que la Règle No 81 soit suspendue et que ledit règlement, tel qu'amendé, soit maintenant lu une deuxième.

(MM. les échevins Larivière et Lavergne, dissidents.)

Ledit règlement, tel qu'amendé, est alors lu une seconde fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit règlement tel qu'amendé soit maintenant lu une troisième fois.

(MM. les échevins Larivière et Lavergne, dissidents.)

Ledit règlement, tel qu'amendé, est en conséquence lu une troisième fois et il est agréé.

(MM. les échevins Larivière et Lavergne, dissidents.)

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

(MM. les échevins Larivière et Lavergne, dissidents.)

34.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures des règlements (a) à l'effet d'amender le Règlement No 260, re bâtiments; (b) concernant la construction de bâtiments dans les rues Christophe Colomb et Boyer et d'abroger le Règlement No 516; (c) à l'effet d'amender le Règlement No 108, re chaudières.

Lesdits règlement sont en conséquence lus une première fois.

35.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'amender le Règlement 506, re fonds de pension.

Ledit règlement est, en conséquence, lu une première fois, et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MENARD, il est

Résolu: Vu que la Commission de Législation est actuellement à étudier le Règlement No 506 relativement au fonds de pension, afin de définir ce qui constitue un employé permanent, que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit renvoyé à cette Commission pour étude et rapport.

36.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'amender le règlement No 260 concernant les bâtiments.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et

Les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. LORANGER, appuyée par M. l'éch. MENARD, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. LORANGER, appuyée par M. l'éch. MENARD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL,

Le Conseil s'ajourne.

RENE BAUSET,

Greffier-Adjoint de la Cité.

JULES CREPEAU,

Sous-Greffier de la Cité.

Resolved: That Rule 81 be suspended and that said by-law, as amended, be now read a second time.

(Ald. Larivière and Lavergne dissenting.)

Said by-law, as amended, was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law, as amended, be now read a third time.

(Ald. Larivière and Lavergne dissenting.)

Said by-law, as amended, was then read a third time and agreed to.

(Ald. Larivière and Lavergne dissenting.)

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

(Ald. Larivière and Lavergne dissenting.)

34.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of by-laws (a) to amend By-law No. 260 re buildings (b) concerning the erection of buildings on Christophe Colomb and Boyer streets, and to repeal By-law No. 516; (c) to amend By-law No. 108 re boilers.

Said by-laws were accordingly read a first time.

35.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 506 re pension fund.

Said by-law was accordingly read a first time.

And a debate arising,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MENARD, it was

Resolved: That said by-law be referred to the Legislation Committee for examination and report, inasmuch as said Committee has already under consideration an amendment to the same with regard to the definition of the words "permanent employee".

36.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 260 concerning buildings.

The Council proceeded to consider said by-law in second reading and

Sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. LORANGER, seconded by Ald. MENARD, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. LORANGER, seconded by Ald. MENARD, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL,

The Council adjourned.

RENE BAUSET,

Asst.-City Clerk.

JULES CREPEAU,

Asst.-City Clerk.